

Epreuve de concours

Session d'octobre 2014 - durée 2 heures

NB:

- Documents non autorisés.
- La machine à calculer et le plan comptable sont autorisés pour un usage strictement personnel.
- Les résultats doivent être transcrits dans des cadres bien visibles
- Une épreuve non traitée entraîne l'élimination systématique du candidat
- Chaque épreuve doit être solutionnée sur une copie séparée

Par souci d'équité, il ne sera répondu à aucune question sur le fond du sujet, en cas d'ambiguïté, veuillez préciser vos hypothèses sur la copie des réponses.

I/ Comptabilité (10 points)

www.almaster.ma

I/ La société « MACG » a acquis auprès du fournisseur américain « SA GTM » le 06/06/N un matériel à 500 000 \$ (1\$ = 9,055 dh), amortissable sur 5 ans linéairement ; l'entreprise contracte simultanément un emprunt de 300 000 \$ auprès d'une banque américaine, remboursable en 4 tranches égales (Amortissements constants) à compter du 1^{er} juillet N+1.

Taux d'intérêt annuel : 4,5%.

Cours de la devise:

- 31/12/N 1 \$ = 9,061 dh - 01/07/N+1 1 \$ = 9,064 dh

L'importation du matériel des Etats-Unis d'Amérique a fait supporter à la société « MACG » les dépenses suivantes :

- Transport assuré par un navire étranger facturé en euro : 8 500 € (1€ = 10,78 dh).
 - Frais de MARSA MAROC :
 - Frais de manutention 1 800,00 dh
 - Frais de magasinage 1 200,00 dh
 - TVA : 600,00 dh
 - Quittance de douane :
 - Droits et taxes 128 570,00 dh
 - Prélèvement fiscal à l'importation 64 900,00 dh
 - TVA : 944 188,00 dh
 - La société « MACG » a fait recourir le 01/07/N à la société « STAB » pour l'installation du matériel à l'entreprise. La facture reçue comprend :
 - Honoraires 6 500,00
 - TVA : 20% 1 300,00
- TTC à payer 7 800,00 dh

Le matériel a été mis en service le 03/07/N

Le 15/07/N, la société « MACG » a effectué un virement à la société de transport. L'avis de virement de la banque reçu se présente comme suit :

- Achat de devises : 8 500 x 10,76 dh = 91 460,00 dh
- Commissions 840,00 dh
- TVA sur commissions 10% 84,00 dh

Total 92 384,00 dh

Le 20/07/N, la société a réglé le fournisseur « GTM » l'avis de débit a été reçu :

- Achat de devises : 200 000 \$ x 9,062 dh = 1 812 400,00 dh
- Commissions bancaires 1 240,00 dh
- TVA sur commissions : 124,00 dh

Total 1 813 764,00 dh

L'amortissement linéaire sur une durée de 10 ans a été choisi par la société.

Travail à faire :

- 1/ Calculer le coût du matériel importé.
- 2/ Passer l'écriture correspondante à l'importation du matériel.
- 3/ Passer l'écriture du règlement du transporteur.
- 4/ Passer l'écriture du règlement du fournisseur américain.
- 5/ Passer les écritures au 31/12/N :
 - L'écriture relative à l'amortissement du matériel.
 - L'écriture relative à l'actualisation de la dette en devise.

IV/ Fiscalité : (10 points)

La société anonyme « SAADA » au capital de 2 000 000,00 dh entièrement libéré, vous disposez des renseignements suivants pour lui déterminer l'impôt exigible de l'exercice N. (Exercice comptable coïncidant avec l'année civile).

- Chiffre d'affaires (H.T) de l'exercice 15 420 000,00 dh.
- Résultat avant impôt dégagé par le C.P. C 344 465,00 dh.

Parmi les charges comptabilisées on met à votre appréciation les éléments suivants :

- 1/ Une facture d'achat de marchandises a été réglée en espèces pour 17 040,00 dh TTC dont TVA de 20%. *D*
- 2/ Des dons ont été accordés par l'entreprise :
 - Au Croissant rouge marocain : 50 000,00 dh. *D*
 - A une association de lauréats d'une école privée : 10 000,00 dh. *CA, ND*
- 3/ Un montant (HT) de 34 800,00 dh relatif à une installation de climatisation dans les bureaux du siège sociale, la facture de réparation a été comptabilisée en charges de l'exercice. *9, mmo.*
- 4/ Dotation aux amortissements de la nouvelle voiture affecté au PDG de la société : Coût (TTC) de la voiture : 438 000,00 dh, date de mise en service : 01/04/N. (Durée de vie : 5 ans) *ND*
- 5/ Dotation aux provisions pour propre assureur : 42 600,00 dh. *ND*
- 6/ Ayances d'associés reçues le 01/04/N : 1 200 000, puis 1 000 000 reçus le 01/07/N, remboursement le 30/09/N : 1 500 000 dh. Taux de rémunération : 4,5%, le taux fiscalement admis est de 2,75%. *+ 7,25% (1000000)*

Parmi les produits comptabilisés on relève :

- 1/ Un gain de change de 13 300,00 sur des encaissements des créances libellées en devises. *+*
 - 2/ Une garantie reçue sur un prêt d'un matériel : 12 000,00 dh comptabilisée en produits. *I*
 - 3/ Des reprises sur provisions :
 - NI- 16 600,00 dh sur une provision constatée en N-1 pour congés payés.
 - NI- 12 450,00 dh sur une provision qui a été constituée pour une perte de change latente de l'exercice N-1.
 - 4/ Un intérêt sur une avance accordée à une filiale a été comptabilisé le 31/07/N pour un montant brut de : 12 440 dh. La filiale avait retenu une TPRFF de : 2 488,00 dh. Le comptable a oublié d'imputer la TPRFF sur les acomptes de l'exercice. *+*
- Autres informations :**
- La base de la cotisation minimale de l'exercice N est de 15 877 000,00 dh.
 - Le taux de la cotisation minimale est de 0,5%.
 - Le taux de l'IS est de 30%.
 - L'IS de l'exercice N-1 était de : 86 420,00 dh.
 - La cotisation minimale de l'exercice N-1 était de : 94 650,00 dh

Travail à faire :

- 1/ Préciser quel était l'impôt exigible de l'exercice N-1.
- 2/ Déterminer le résultat net fiscal de l'exercice N. motivez vos réponses --
- 3/ Déterminer l'impôt exigible de l'exercice N.
- 4/ Préciser le mode de paiement de l'impôt exigible au titre de l'exercice N. *700000000 M*